Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur
BP 5432 Dakar-Fann-Tél. : 33 825-29-00-Fax : 33 825-24-06
http://www.saes.sn-Email : saes@saes.sn-saes.info@gmail.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Conférence Nationale des Sections (CNS) du Syndicat Autonome de l'Enseignement Supérieur (SAES), s'est tenue le samedi 17 mai 2025 à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis. Cette instance nationale du SAES réunit le Bureau National (BN) et les bureaux de Section de l'ensemble des universités du Sénégal tous les six mois.

Les différentes interventions ont encore fait ressortir les sempiternels problèmes qui gangrènent le fonctionnement des universités publiques : déficit en infrastructures pédagogiques, manque criard d'enseignants, budgets insuffisants, absence de texte de gouvernance et de financement de la recherche, spoliation foncière, etc.

Le gouvernement avait pourtant pris des engagements concernant ces questions dans le protocole d'accord du 6 janvier 2023. Les mêmes problèmes avaient été évoqués dans le préavis de grève du SAES du 13 janvier 2025, préavis à l'expiration duquel le MESRI, n'a pas daigné ouvrir des négociations sérieuses rompant ainsi une tradition de dialogue entre la tutelle et les partenaires sociaux. De plus, les négociations sectorielles, demandées par le Premier Ministre lors de la rencontre tripartite gouvernement-patronat-syndicats du jeudi 27 février 2025 n'ont jamais eu lieu pour le cas de l'enseignement supérieur. A la place, le MESRI, constant dans son attitude de mépris envers le SAES, a préféré convoquer une rencontre l'avant-veille de la signature du pacte de stabilité pour servir de faire-valoir.

En définitive, en lieu et place de discussions sérieuses, d'engagements précis du MESRI et d'un chronogramme d'application, sur l'ensemble des questions qui affectent directement la stabilité du calendrier académique, le MESRI préfère donner des réponses cosmétiques à des questions périphériques faisant ainsi de la stabilisation du calendrier un simple slogan d'un séminaire éphémère.

Concernant la correction de l'injustice subie par les ayant-causes des enseignants-chercheurs et chercheurs décédés, le SAES se félicite de la signature par le M. Président de la République et M. le Premier Ministre du décret n° 2025-398 du 7 mars 2025 modifiant le décret n° 2020-1788 du 23 septembre 2020 créant une allocation spéciale de retraite au profit des enseignants et chercheurs titulaires des universités. Cependant, le SAES constate avec étonnement l'acharnement du FNR contre les veuves et orphelins sans défense en refusant catégoriquement d'appliquer dans l'esprit et la lettre le décret signé par les autorités étatiques, prolongeant ainsi l'injustice et la double peine imposées aux ayant-causes des enseignants et chercheurs décédés.

La CNS appelle tous ses militants à la mobilisation en vue de reprendre la lutte dans les prochains jours pour le règlement définitif de cette injustice envers les familles de nos défunts collègues. Ainsi, aucune responsabilité ne pourrait lui être imputée sur les conséquences désastreuses du comportement de défiance inqualifiable du FNR.

Fait à Saint-Louis, le 17 mai 2025

La Conférence Nationale des Sections